



WILLIAM AMOS

DÉPUTÉ / M.P.
PONTIAC



Déclaration du député de Pontiac, William Amos, sur le bois d'œuvre résineux

À titre de député de Pontiac, il m'incombe de représenter les milliers de travailleurs de la classe moyenne qui habitent dans les collectivités situées en Outaouais ainsi qu'ailleurs au Québec et au Canada et qui occupent de bons emplois dans l'industrie forestière.

Aujourd'hui, je me porte à la défense de l'industrie du bois d'œuvre résineux du Canada et je dénonce la décision prise par le département du Commerce des États-Unis, qui souhaite imposer des droits compensateurs pouvant atteindre 24 % sur le bois d'œuvre résineux canadien. Je suis du même avis que mes collègues libéraux fédéraux, le ministre des Ressources naturelles, l'honorable Jim Carr, et la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, qui ont déclaré ceci :

« Le gouvernement du Canada est fortement en désaccord avec la décision du département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits injustes et punitifs. Les accusations ne reposent sur absolument aucun fondement. »

Je suis également d'accord avec le gouvernement du Canada, qui estime que cette décision nuira inutilement aux intérêts américains, et j'ai hâte de me rendre à Washington, DC, au cours des prochaines semaines pour exposer directement et franchement mon point de vue à ce sujet aux sénateurs et aux représentants du Congrès au nom des électeurs de ma circonscription, Pontiac :

« Cette décision affectera négativement les travailleurs des deux côtés de la frontière et augmentera les coûts pour les familles américaines qui veulent construire ou rénover des maisons. L'Association nationale des constructeurs d'habitations des États-Unis a calculé qu'une augmentation de 1 000 \$ du coût d'une maison neuve mettrait la propriété hors de portée de plus de 150 000 familles américaines et mettrait en péril des milliers d'emplois dans l'industrie américaine de la construction de maisons. »

J'encouragerai le premier ministre Justin Trudeau et le gouvernement libéral à défendre vigoureusement les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'œuvre résineux, notamment par la voie judiciaire. Dans les décisions qui se sont succédé depuis 1983, les tribunaux internationaux ont réfuté les allégations non fondées de subvention et de préjudice porté à l'industrie américaine. Nous avons eu gain de cause dans le passé et il en sera de nouveau ainsi.

Il est question ici de familles et de collectivités qui ont beaucoup à perdre et d'emplois réels qui sont en péril. Je ne demeurerai pas les bras croisés devant ces mesures lamentables, qui donneront encore une fois lieu à des pertes d'emplois forestiers au Canada, dans les petites villes de l'Ouest du Québec et dans le Pontiac. Les travailleurs de l'industrie forestière du Pontiac, notamment ceux de Maniwaki, Bouchette, Grand-Remous et Déléage, jouent un rôle clé au sein de la population active du Canada et nous défendrons vigoureusement leurs intérêts. Déjà aujourd'hui, je me suis rendu sur le terrain afin de discuter avec les intervenants locaux, y compris les maires, les employés et les entrepreneurs.

Le gouvernement du Canada prend des mesures immédiates pour aider les entreprises, les travailleurs et les communautés locales concernés. Maintenant que la décision des États-Unis d'imposer des droits compensateurs préliminaires a été confirmée, le ministre Carr rappelle en réunion cette semaine le Groupe de travail fédéral-provincial sur le bois d'œuvre résineux pour qu'il examine des mesures supplémentaires.

Le groupe de travail a été formé pour partager des renseignements et analyser et évaluer les besoins des travailleurs forestiers et des communautés. La prochaine réunion s'appuiera sur les progrès que le Québec et le gouvernement du Canada ont déjà réalisés dans le cadre de la collaboration fédérale-provinciale dans le dossier du bois d'œuvre.

Parmi les mesures immédiates prises par le gouvernement du Canada pour défendre les travailleurs et les collectivités qui dépendent de l'industrie forestière, mentionnons les suivantes :

- S'assurer que les entreprises tirent pleinement parti des initiatives de financement existantes de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada, qui offrent une gamme de services financiers aux entreprises canadiennes à des fins commerciales. Ces initiatives sont offertes aux exportateurs de toutes tailles et peuvent aider les entreprises à réaliser des investissements en immobilisations, à accroître les débouchés et à diversifier leur confiance dans de nouveaux marchés.
- Promouvoir l'utilisation du bois canadien ici même, au pays. Le budget de 2017 a fourni 40 millions de dollars pour accroître l'utilisation du bois dans la construction partout au Canada, ce qui permet à notre pays de continuer son leadership mondial dans le développement de grands bâtiments en bois, en partenariat avec l'industrie et les provinces.
- Travailler activement pour aider l'industrie forestière à accéder à de nouveaux marchés. Le ministre du Commerce international, François-Philippe Champagne, est actuellement en Chine avec une délégation de représentants canadiens de l'industrie du bois d'œuvre pour faire la promotion des produits canadiens. Le ministre Carr se rendra en Chine en juin avec des dirigeants forestiers pour développer cette dynamique. Le ministre Jean-Yves Duclos est actuellement au Royaume-Uni et en Europe à faire la promotion du bois canadien.
- Emploi et Développement social Canada est prêt à fournir des services essentiels pour aider les travailleurs qui peuvent être affectés négativement. Ce soutien comprend l'assurance-emploi et l'orientation professionnelle, ainsi que des programmes de recyclage et de perfectionnement professionnel qui sont offerts à l'échelle provinciale.

En somme, le Canada continuera d'exercer des pressions auprès de ses homologues américains pour annuler cette action commerciale injuste et injustifiée. Nous nous sommes engagés à travailler avec l'administration américaine pour obtenir une solution durable qui sera avantageuse pour les deux pays. Depuis que j'ai été élu, en 2015, aux côtés de mes collègues libéraux, nous n'avons cessé de répéter que le Canada souhaite conclure un accord en ce qui a trait au bois d'œuvre résineux. Malgré le climat protectionniste qui prévaut aux États-Unis, nous demeurons persuadés qu'un règlement négocié n'est pas seulement possible, mais dans l'intérêt des deux pays.



William Amos
Député de Pontiac

